



Déclaration liminaire à la CAP des 9 et 10 octobre 2014 Mouvements C1

Madame la Présidente,

en propos introductifs de cette CAP, je vais vous narrer, sous la forme d'une fable malheureusement plus tragique que comique, une situation réelle que nous ne manquerons pas d'évoquer.

« Je m'appelle JF et en 1995 je passe le concours d'IP de la FF à 40 ans et suis nommé responsable d'un CDI ; j'ai un adjoint IDEP et 3 inspecteurs en fiscalité des entreprises dont un de mon âge (appelons le Eric) lequel 2 ans plus tard en 1997 devient IDEP (je suis déjà IP depuis 2 ans) et devient chef de brigade .

En 1998, je prends un second poste d'IP en tant que responsable des domaines puis suis intégré à la GP en 2006 et nommé AFIPA en 2008.

En 2010, je prends un poste comptable C2 éloigné de ma résidence familiale m'obligeant à des frais de double résidence depuis 4 ans jusqu'à ce jour.

Comme je souhaite revenir au plus près de ma famille, je postule sur un poste HE A de mon département, vacant au 01/01/2015, plein d'espoir au regard des règles transitoires de gestion que la Direction générale a décidé de mettre en place.

Le 6 octobre, je prends connaissance du projet de mouvement et je m'aperçois que le poste que je convoitais est attribué à..... monsieur Eric devenu entre temps IDIV HC. Il a occupé 2 postes de chef de SIE successifs toujours dans mon département de coeur et va donc, à mon grand désarroi, être promu HEA libérant ainsi son SIE classé C2....

Moi, « simple AFIPA » je resterai éloigné encore certainement pendant longtemps de mon domicile familial sur ma C2 indice 985.

Cette fable a un goût encore plus amer encore si on constate :

- que M. Eric, petit clin d'oeil de l'histoire en réponse à notre chef de service RH qui clame que les IDIV promus sont plus vieux que les AFIPA ; est beaucoup plus âgé que moi puisque nous avons ...5 jours d'écart ;*
- que dans la FF jamais un IDIV HC ne pouvait prétendre accéder directement sur une HEA ou HE lettre.*

La morale de cette fable pourrait être : alors que la DG répète à qui veut l'entendre qu'il faut que tout le monde fasse des sacrifices, cela semble ici loin d'être le cas.... »

Madame la Présidente, cet exemple, réel je le répète, pourrait être répliqué à maintes reprises au regard des très vives et nombreuses réactions des collègues. Je parle des AFIPA bien sûr mais plus encore des IP qui sont profondément choqués par ce projet de mouvement et dont le désarroi, nous le pensons, se hisse à un niveau jamais atteint. L'accès au HEA leur est fermé alors même qu'ils ne bénéficient pas, comme vous l'avait pourtant légitimement demandé le SCSFIP, des éventuels reports de quotas non saturés d'AFIPA.

Face à ce constat, le SCSFIP demande :

- une explication sur la méthodologie utilisée pour mettre en œuvre les quotas ;

La DG doit expliquer clairement comment elle a mis en place ses choix d'attribution des postes aux différents grades et comment elle calcule la saturation des quotas dévolus à chaque grade ainsi que les éventuels reports de quotas inusités par un grade.

- À ce que soit fourni, comme nous l'avons demandé, une situation claire des postes reclassés figurant dans la NDS, et qui n'apparaissent pas dans le présent mouvement.

Afin d'être totalement transparente sur le sujet, le SCSFIP demande que pour chacun d'entre eux, la DG indique le grade et la situation du cadre en place quant à sa possibilité ou non de bénéficier d'une PSP dans les 3 ans à venir ; en effet, nous avons pu constater au travers des documents qui nous ont été adressés que tous les postes reclassés au 1^{er} janvier ne sont pas intégrés au présent mouvement.

- A ce que soit mis fin à la règle interdisant de bénéficier d'une PSP C2-1040.

Madame la Présidente, le SCSFIP vous le savez a toujours défendu le respect du grade dans l'attribution des emplois de CSC en dénonçant la méthode de quotas voulus par la DG. Nous vous avons prévenu de la complexité d'un tel dispositif et du risque d'incompréhension de ces règles.

Malheureusement, encore une fois, le présent mouvement ne fait que confirmer nos craintes et ne fait que susciter incompréhension et mécontentement chez les collègues. Le chef de service RH a voulu repartir d'une photographie de 2008 en biaisant toute une partie de cette photographie, celle des règles qui étaient appliquées dans la filière fiscale et des lourds sacrifices demandés depuis sur la carrière administrative des IP et AFIPA. .

Le triple salto C2 – HEA que l'on peut constater dans de nombreux cas pour des IDIVHC cumulé avec un constat d'éviction de l'accès aux HEA pour les IP sont inacceptables.

Allons nous devoir conseiller à nos collègues IP de massivement demander à être reversés dans le grade d'IDIVHC pour leur permettre de développer une carrière digne des efforts qu'ils ont consentis jusqu'alors ? Des collègues de plus en plus nombreux commencent à nous poser très sérieusement la question.

Il conviendra de tirer tous les enseignements de ce mouvement pour définir les futures règles applicables au mouvement suivant. Les règles telles qu'elles ont été imposées par la direction générale doivent en tout état de cause être profondément redéfinies.

En outre, nous le rappelons, les HEA qui n'ont pas encore été redistribués sont des indices qui ont été exclusivement financés par des emplois précédemment occupés par les AFIPA de la filière fiscale. Le SCSFIP et les cadres qu'il représente ne peuvent accepter qu'ils ne bénéficient pas dans l'avenir exclusivement aux IP et AFIPA qui sont les grands perdants de ce mouvement.

En conclusion, nous sommes conscients de l'énorme travail déployé par le bureau RH1B pour nous fournir des documents préparatoires harmonisés de qualité dans des délais contraints et ne pouvons que les en remercier; cependant, nous déplorons de ne pas avoir disposé du temps suffisant pour examiner ces derniers qui, suite à des erreurs, nous ont été adressés modifiés hier au soir après 17 heures. Nous demandons instamment à ce qu'à l'avenir, les représentants du personnel disposent d'un temps suffisant pour préparer la CAP.